

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Nicolin-----
ARTICLE 23

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au début du troisième alinéa du I, le mot : « Toutefois, » est supprimé ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de suppression d'un mot devenu inutile.